



Le Puy, le 15 février 2010

## COMPTE RENDU DE MANDAT CAP B et C du 11 février 2010

### 1- CAP B

#### A/ Mutations

Le département enregistre une entrée au 1<sup>er</sup> avril 2010, sur le mouvement complémentaire, 3 agents initialement mutés ayant refusé leur affectation en Haute- Loire.

La CAP devait donner son avis sur les demandes formulées à la fois par la collègue entrant et les collègues en poste dans le département.

Finalement, la CAP a été invitée à se prononcer sur deux mutations :

- **Martine FAURE**, en poste à LANGEAC, est affectée à la Trésorerie Générale, service RH, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;
- **Chantal DEVIDAL**, en provenance de l'Ardèche, est affectée à la Trésorerie du PUY ST LOUIS, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Les représentants du personnel se sont prononcés favorablement pour la mutation des collègues, mais se sont abstenus :

1- devant le refus de la direction de prendre en compte leurs propositions :

- sur BRIOUDE où deux collègues de catégorie B qui sont passées en catégorie A ne sont pas remplacées ;
- sur LE PUY où il était possible de procéder à des mutations entre la TP LE PUY VILLE, la Paierie Départementale et la Trésorerie Générale, à la condition d'affecter Mme FAURE au PUY- VILLE.

2- pour manifester leur désaccord sur la prise en compte de l'argument du « profil » d'emploi pour affecter les personnels, ce qui constitue la négation des règles statutaires toujours en vigueur dans nos services.

#### B/ Compte- rendu de la Notation 2009

- Nombre d'agents notés : **65**.
- Nombre d'agents apportant : **49**.
- Nombre d'agents pouvant consommer : **47**.
- Capital- mois attribué : **43**.
- Réserve constituée : **2**.
- Nombre d'agents bénéficiaires de réduction d'ancienneté ; **23 (48,94%)**
  - dont réduction d'ancienneté de 1 mois : **13 (27,66%)**.
  - dont réduction d'ancienneté de 3 mois : **10 (21,28%)**.
- Nombre d'agents bénéficiant de la cadence normale d'avancement : **24 (51,06%)**
  - +0,00 : **2**
  - +0,01 : **22**.

- Nombre d'agents ayant eu une note d'alerte : **0**.

Les représentants du personnel ont encore une fois insisté sur **le caractère particulièrement injuste de la notation évaluation** introduit par le décret du 29 avril 2002. L'attribution d'un capital- mois à chaque département, sans aucune considération pour la structure des corps, notamment l'ancienneté élevée dans notre département, crée **une inégalité de traitement** que renforce **l'absence de toute péréquation nationale**.

Le bilan établi par la direction démontre que les collègues ne sont pas notés à leur valeur, puisque **22** sur les 24 qui ne peuvent prétendre à une quelconque minoration de la cadence d'avancement à cause de la règle instituée par le décret précité, **sont « encouragés » par la « bonification » de +0,01 ... à patienter!!**

**Les représentants du personnel : Denise CHAPON, Geneviève BARRAL, Jean Pierre COFFY, Marceline FIORE, Philippe SAGNARD.**

## **2- CAP C**

### **A/ Mutations**

Le département enregistre 3 entrées au 1<sup>er</sup> avril 2010, une sur le mouvement principal et deux sur le mouvement complémentaire, un agent ayant refusé son affectation en Haute Loire.

La CAP devait donner son avis sur les demandes formulées à la fois par les collègues entrants et ceux déjà en poste dans le département.

Considérant les propositions de la direction globalement satisfaisantes, les représentants du personnel se sont prononcés favorablement pour les mutations suivantes:

- **David AMACHANTOUX**, en poste à la trésorerie du PUY ST LOUIS, est muté à la trésorerie du PUY VILLE au 1<sup>er</sup> juin 2010.
- **Laurent ISLASSE**, en poste à la trésorerie du PUY VILLE est muté à la PAIERIE DEPARTEMENTALE au 1<sup>er</sup> juin 2010.
- **Céline et Victor MARHINO**, en provenance de l'Isère, sont affectés à la trésorerie de LANGEAC au 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- **Marie-Paule MATHIEU**, en poste à LANGEAC, est mutée à la trésorerie de PRADELLES au 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- **Joëlle SANOUILLET**, en provenance de la LOIRE, est affectée à la trésorerie du PUY VILLE au 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **B/ Compte- rendu de la Notation 2009**

- Nombre d'agents notés : **88**.
- Nombre d'agents apportant : **79**.
- Nombre d'agents pouvant consommer : **71**.
- Capital- mois attribué : **70**.
- Réserve constituée : **2**.
- Nombre d'agents bénéficiaires de réduction d'ancienneté : **38 (53,52%)**.
  - dont réduction d'ancienneté de 1 mois : **22 (30,99%)**.
  - dont réduction d'ancienneté de 3 mois : **16 (22,54%)**.
- Nombre d'agents bénéficiant de la cadence normale d'avancement : **33 (46,48%)**.
  - +0,00: **5**
  - +0,01 : **28**.
- Nombre d'agents ayant eu une note d'alerte : **0**.

**Les représentants du personnel : Marie-Jeanne CHAMBLAS, Loïc ROBOTA, Solange ROUSSET, Karine VEYSSEYRE.**